

**Décision portant désignation
en application de l'article R. 226-6
du code de justice administrative**

LA GREFFIÈRE EN CHEF DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX,

Vu le code de l'environnement et notamment le 1^{er} et 2^{ème} alinéa de l'article L. 123-4 et le 1^{er} de l'article D. 123-34 ;

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 226-6 ;

Vu l'accord de la Présidente du tribunal administratif de Bordeaux en date du 1^{er} septembre 2022 ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à compter du 1^{er} septembre 2022 à M. Xavier Besse des Larzes, contrôleur des services techniques, chargé de l'instruction des demandes de désignation et d'indemnisation des commissaires enquêteurs ou membres des commissions d'enquête à la demande de l'autorité organisatrice à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs aux communications effectuées dans le cadre de la procédure d'instruction de ces dossiers,
- les notifications et ampliations des décisions prises par la Présidente du Tribunal ou le magistrat délégué.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à M. Xavier Besse des Larzes et affichée dans les locaux du tribunal et publiée sur le site internet de la juridiction.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2022.

Le Greffier en Chef,

Ahcène BOUAZIZ

